

Mesures gouvernementales 2024

Après calcul, vous ne
bénéficiez pas de
diminution de prix

FLX09900321600049-07RSD002 ■

POP
110 RUE PARADIS
13006 MARSEILLE

BORDEAUX, le 08/04/2024

Madame, Monsieur,

Pour continuer à faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie intervenue fin 2022, le gouvernement poursuit en 2024 son accompagnement des entreprises ainsi que des collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics.

En nous transmettant une attestation d'éligibilité, vous vous êtes déclaré éligible à l'**amortisseur électricité (pour les catégories éligibles) ou aux conditions tarifaires spécifiques aux TPE et assimilés (plafonnement de prix)**.

Pour rappel, ces dispositifs prennent la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kWh dont les montants respectifs dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2024¹ appliqué pour chaque site rattaché au numéro SIREN que vous avez déclaré éligible** à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Afin d'évaluer dans quelle mesure vous pouvez bénéficier de ces dispositifs, **EDF a réalisé une estimation de votre prix moyen 2024** sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun desdits sites concernés.

A la date du présent courrier, nous vous informons que **votre contrat a été signé ou reconduit au-delà du 30/06/23 ou que le prix moyen 2024 est inférieur au montant minimum fixé par les décrets n°2023-1421 et n°1422 du 30 décembre 2023 pour permettre de bénéficier d'une diminution de prix**. Par conséquent, la facture jointe à ce courrier n'inclut pas de diminution de prix à ce titre. Néanmoins, veuillez noter que, si par la suite, ce prix moyen 2024 devenait supérieur au seuil requis, alors vous bénéficiez d'une diminution de prix sur vos factures en application du dispositif auquel vous êtes éligible, à la date d'application de ces nouveaux prix. Cette intégration sera appliquée **automatiquement par EDF, sans aucune action nécessaire de votre part**.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet (<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,
Votre conseiller EDF

¹ Le prix moyen 2024 est estimé en pondérant le prix de chaque poste horosaisonnier par la consommation prévisionnelle de ce poste horosaisonnier.

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale SO

Par courrier

Direction Commerciale Régionale SO
TSA 70102
33070 BORDEAUX CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-sud@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 88 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation par site

FLX09900321600049-07RSDO02

POP

**110 RUE PARADIS
13006 MARSEILLE**

Facture du 08/04/2024 n° 10197048556



Montant Hors TVA	4 048,60 €
Montant TVA (payée sur les débits)	780,94 €
Facture TTC	4 829,54 €

Montant restant dû avant facture 10 623,91 €

Des montants dûs antérieurs n'ont pas été totalement réglés.

Montant total à payer (TTC) 15 453,45 €

à régler avant le 23/04/2024

Un deuxième rejet de prélèvement a été constaté sur votre compte, ce nouvel incident conduit à la suspension du prélèvement automatique.

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 14,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 08/05/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Votre entité est éligible à l'amortisseur électricité en 2024 ? Déclarez-vous en ligne sur notre site

www.edf.fr/entreprises/amortisseur-electricite-2024

Régularisation bouclier/amortisseur 2023 : écart entre le montant d'aides prévisionnel versé en 2023 et le montant d'aide réel calculé selon vos consommations/prix facturés en 2023.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 7244243331
Compte commercial : 1-1Q1HBOS

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519272442433317243858185180804

POP

110 RUE PARADIS 13006
MARSEILLE

TIPSEPA
EST

Montant en euros
15 453,45

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN :

JOIGNEZ UN RIB MERCI

DATE

SIGNATURE

Identification
règlement

927244243331724385818518

**EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101970485569

001583080434 61927244243331724385818518969151 1545345

Facture du 08/04/2024 n° 10197048556

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		2 229,33 €
Fourniture		1 602,31 €
Acheminement		627,02 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		190,49 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		32,39 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		158,10 €
Services (HT)		0,00 €
Services		0,00 €
Divers (HT)		143,89 €
Pénalités diverses		143,89 €
Total Hors TVA		4 048,60 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette 780,94 €
Total non soumis à la TVA	143,89	0,00 €
TVA à 20,00%	3 904,71	780,94 €
Total TTC facturés sur la période		4 829,54 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Amortisseur Electricité 2024 : si aucune diminution de prix n'apparaît sur votre facture, comparez le prix moyen 2024 estimé de votre contrat au prix minimum réglementaire (25c€/kWh)

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur

<https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.



Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1 % enchères) , 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères),

5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

Facture du 08/04/2024 n° 10197048556

Détail de facturation complémentaire



Pénalités diverses : intérêts pour retard de paiement		143,89 €	HT
Intérêts pour retard de paiement de la facture 10190353837 du 08/01/2024	39,92 €	Taux de TVA	Non soumis
Intérêts pour retard de paiement de la facture 10192660638 du 08/02/2024	45,89 €		Non soumis
Intérêts pour retard de paiement de la facture 10194881434 du 08/03/2024	18,08 €		Non soumis
Indemnité forfaitaire pour la facture 10194881434 du 08/03/2024	40,00 €		Non soumis

POP

Détail de votre facturation par site du 08/04/2024 n° 10197048556

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-1Q1HBPC
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 21/11/2015
Venant à échéance le 20/11/2024
Groupe de sites : BT SUP 36KVA

Données Point de Livraison

110 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE
Réf Acheminement Electricité : 30002511244764



7 / 8

Document à conserver 10 ans

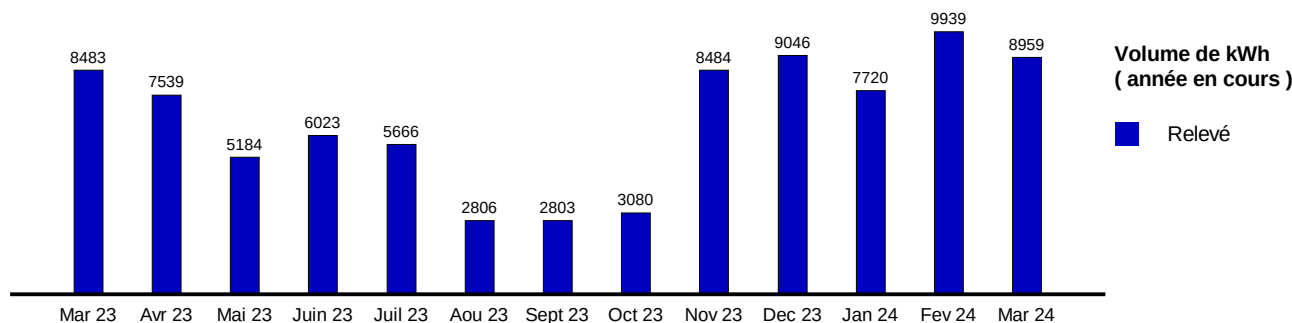
Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité			3 087,20 € HT			
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	40,83 €	Taux de TVA	
Abonnement	du 01/04/2024 au 30/04/2024		40,83 €/mois	40,83 €	20,00 %	
Consommation (HT)	Période		Conso 7 712 kWh	Prix unitaire HT	1 561,48 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	7 311 kWh	27,004 c€/kWh	1 974,26 €	20,00 %	
Electricité Heures Creuses Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	1 648 kWh	13,020 c€/kWh	214,57 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Pleines Hiver	du 09/03/2024 au 08/04/2024	3 962 kWh	27,004 c€/kWh	1 069,90 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Creuses Hiver	du 09/03/2024 au 08/04/2024	1 583 kWh	13,020 c€/kWh	206,11 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Pleines Été	du 09/03/2024 au 08/04/2024	1 345 kWh	8,665 c€/kWh	116,54 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Creuses Été	du 09/03/2024 au 08/04/2024	649 kWh	2,282 c€/kWh	14,81 €	20,00 %	
Annulation estimation facture n°10194881434 Heures Pleines Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	-6 370 kWh	27,004 c€/kWh	-1 720,15 €	20,00 %	
Annulation estimation facture n°10194881434 Heures Creuses Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	-2 416 kWh	13,020 c€/kWh	-314,56 €	20,00 %	
Regularisation 2023 - Amortisseur Electricite				1 484,89 €	20,00 %	

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				627,02 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 09/02/2024 au 09/03/2024			-16,38 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 09/02/2024 au 08/03/2024	29.000 c.j	54.59 c€/c.j	15,83 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 09/03/2024 au 07/04/2024	30.000 c.j	54.59 c€/c.j	16,38 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 09/02/2024 au 09/03/2024			-20,97 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 09/02/2024 au 08/03/2024	29.000 p.j	69.90 c€/p.j	20,27 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 09/03/2024 au 07/04/2024	30.000 p.j	69.90 c€/p.j	20,97 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 09/02/2024 au 09/03/2024	PS pondérée : 96 kW		-115,43 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 09/02/2024 au 08/03/2024	2784.000 kW	4.01 c€/kW	111,58 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 09/03/2024 au 07/04/2024	2880.000 kW	4.01 c€/kW	115,43 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	7311.000 kWh	5.63 c€/kWh	411,61 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 09/02/2024 au 08/03/2024	1648.000 kWh	4.11 c€/kWh	67,73 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 09/02/2024 au 08/03/2024	0.000 kWh	2.37 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 09/02/2024 au 08/03/2024	0.000 kWh	1.72 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Durée de dépasement	du 09/02/2024 au 08/03/2024	0.000 h	1121.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services				0,00 €	HT
		Assiette			Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				190,49 €	Hors TVA
		Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 09/02/2024 au 08/04/2024	16 498 kWh	2,05000 c€/kWh	338,21 €	20,00 %
Annulation de CSPE sur consommations estimées	du 09/02/2024 au 08/03/2024	-8 786 kWh	2,05000 c€/kWh	-180,11 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 09/02/2024 au 09/03/2024	147,68	21,93 %	32,39 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site				3 904,71 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		780,96 €	
TVA à 20,00%		3 904,71 €		780,96 €	
Total TTC pour ce site				3 200,78 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

POP

Détail de votre facturation par site du 08/04/2024 n° 10197048556

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
 Réf. de votre contrat 1-1Q1HBPC
 Prix non réglementés
 Souscrit depuis le 21/11/2015
 Venant à échéance le 20/11/2024
 Groupe de sites : BT SUP 36KVA

Données Point de Livraison

110 RUE PARADIS 13006 MARSEILLE
 Réf Acheminement Electricité : 30002511244764

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041536049035 **Type de compteur** : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 96

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 96
 Opérateur Heures creuses hiver 96
 Opérateur Heures pleines été 96
 Opérateur Heures creuses été 96

Index (relevés / estimés)

	index de début	index de fin
Heures Pleines Hiver	309690 le 09/02/2024	317001 le 08/03/2024
Heures Creuses Hiver	103370 le 09/02/2024	105018 le 08/03/2024
Heures Pleines Eté	348518 le 09/02/2024	348518 le 08/03/2024
Heures Creuses Eté	123379 le 09/02/2024	123379 le 08/03/2024

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 09/02/2024 au 08/03/2024 : Heures Pleines Hiver	47
du 09/02/2024 au 08/03/2024 : Heures Creuses Hiver	44
du 09/02/2024 au 08/03/2024 : Heures Pleines Eté	0
du 09/02/2024 au 08/03/2024 : Heures Creuses Eté	0